



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Deuxième prime covid soignants

Question écrite n° 39017

Texte de la question

Mme Marine Brenier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'attribution d'une deuxième prime covid pour les personnels hospitaliers. Depuis mars 2020, l'engagement des soignants est durable et sans faille. Ils sont pourtant fatigués. Malgré les accords du Ségur, de nombreuses avancées n'ont encore pas vu le jour. Les conditions de travail et les moyens humains n'ont pas évolué depuis la première vague contrairement à ce qui est dit par le Gouvernement ; la revalorisation des grilles indiciaires pour certains soignants ne verra pas le jour avant *a minima* 2022 ; les personnels techniques, administratifs, sociaux et psychologues de la fonction publique hospitalière quant à eux, ne sont tout simplement pas concernés par une revalorisation. Étant donné que tout ceci ne pourra être résolu dans les prochaines semaines, il semble légitime que le Gouvernement attribue une deuxième prime covid à hauteur de 1 500 euros net, pour tous les agents sanitaires, médico-sociaux et sociaux, qui se sont mobilisés depuis le début de la crise. Elle souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et ce qui est prévu dans les mois à venir de manière plus globale, pour revaloriser et récompenser le travail acharné et assidu des soignants.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39017

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4184

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)